

25

Commission permanente
Séance du 23 janvier 2023



Rapporteur : Mme ROUX

47511

40 - Ressources humaines

Recrutement d'agent.es contractuel.les

Le lundi 23 janvier 2023 à 14h16, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h56.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Recrutement d'agent.es contractuel.les pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions :

Conformément aux dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Agence départementale du Pays de Rennes

Service vie sociale

. CDAS couronne rennaisse nord-ouest

- Un emploi de conseiller.ère en économie sociale et familiale, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 5184). Contrat d'une durée de trois ans.

. CDAS couronne rennaisse sud

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (poste 4637). Contrat d'une durée de trois ans.

. CDAS Saint-Aubin d'Aubigné

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (poste 4762). Contrat d'une durée de trois ans.

Service ressources

. Collège Anne de Bretagne

- Un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emploi des adjoints techniques (poste 2525). Contrat d'une durée de trois ans.

Agence départementale du Pays de Vitré

Service vie sociale

. CDAS du Pays de La Roche-aux-fées

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (poste 4987). Contrat d'une durée de trois ans.

Agence départementale des Pays de Redon et Vallons-de-Vilaine

Service vie sociale

. CDAS de Bain-de-Bretagne

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (poste 4872). Contrat d'une durée de trois ans.

Service Construction

- Un emploi de technicien.ne bâtiment, référencé au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (poste 4660). Contrat d'une durée de trois ans.

PÔLE ÉGALITÉ ÉDUCATION CITOYENNETÉ

Direction enfance famille

Service pilotage de l'offre d'accueil de la protection de l'enfance - Mission assistants familiaux

- Un emploi de gestionnaire paie des assistants familiaux, référencé au cadre d'emploi des rédacteurs administratifs territoriaux, emploi passerelle C/B (poste 5027). Contrat d'une durée de trois ans.

Service prévention et promotion santé

- Un emploi de médecin protection maternelle infantile, référencé au cadre d'emploi des médecins territoriaux (poste 4703). Contrat d'une durée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de conseiller.ère en économie sociale et familiale, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 5184) pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur quatre emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (postes 4637, 4762, 4987 et 4872) pour une durée de trois ans chacun ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (poste 2525) pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C de gestionnaire paie des assistant.es familiaux.ales, référencé au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (poste 5027) pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de technicien bâtiment, référencé au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (poste 4660) pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de médecin en protection maternelle infantile, référencé au cadre d'emploi des médecins territoriaux (poste 4703) pour une durée de trois ans ;

- Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L.332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 janvier 2023

ID : CP20231015

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation